

Département de Loire Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b>	<b>CONSEIL du 4 JUILLET 2024</b> <b>Délibération n° 07_04-07-2024</b>
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	<b>Date de convocation</b> : 28/06/2024 <b>Lieu de la séance</b> : Saint-Etienne-de-Montluc <b>Date de la séance</b> : 04/07/2024
<b>Présents :</b> Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, P. CORBEL,  Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, N. FLAURAUD, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, J. LERAY, I. LE BELLEGO, S. HALLIEN-LANIO	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 36 <b>Quorum</b> = 19 <b>Nombre de conseillers présents</b> : 27 <b>Procurations</b> : 5 <b>Absents</b> : 4 <b>Nombre de votants</b> : 32
<b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b> P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS S. PASCO pouvoir à P. MARTIN F. MOREAU pouvoir à I. LE BELLEGO P. CHABAUD pouvoir à M. MÉZARD J. TATARD pouvoir à S. HALLIEN-LANIO	<b>Présidence</b> : R. NICOLEAU <b>Secrétaire de séance</b> : V. GAUTIER <b>Rapporteur</b> : C. TRAMIER
<b>Absents excusés :</b> S. MAURE D. HARIOT A. JOGUET C. PETER	

**MANDAT DE GESTION LOCATIVE VALANT CONVENTION  
FINANCIERE POUR LE LOGEMENT SITUE AU 2 RUE PRINCE BOIS  
A SAVENAY AVEC L'AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE (AIS)  
SOLIHA**

Vu la délibération n°75-2007 du 20 décembre 2007 par laquelle la Communauté de communes s'est portée acquéreur d'une maison d'habitation au 2 rue Prince Bois à SAVENAY,

Vu l'acte de vente en date du 3 mars 2008,

Vu la décision du bureau n°15-2008 du 15 Octobre 2008 approuvant la mise en location sociale de la maison,

Vu la délibération du conseil communautaire du 12 septembre 2013 approuvant les modalités de mise en location du logement,

Vu le mandat de gestion locative, signé entre la Communauté de communes et le SIRES Bretagne Atlantique, le 28 avril 2014, pour une durée de 10 ans.

Vu le mandat de gestion locative, entre la CCES et SOLIHA (AIS), en remplacement de l'ancien mandataire, le SIRES, signé le 8 septembre 2020.

### **Préambule**

La Communauté de communes Estuaire et Sillon est propriétaire, depuis le 3 mars 2008, d'une maison individuelle, située 2 rue Prince Bois, dans le centre de Savenay.



*Localisation de la maison 2 rue Prince Bois (périmètre rouge)*

Il s'agit d'un logement orienté nord/sud de type T3 avec un cellier et une véranda, de plain-pied, datant des années 60, d'une surface d'environ 80 m<sup>2</sup>, en mitoyenneté sur la façade Est. Un garage d'environ 27 m<sup>2</sup> complète la propriété.



## CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les termes du mandat de gestion et la convention de mandat financier tel qu'annexé,
- D'AUTORISER le Président à signer le mandat de gestion locative avec SOLIHA ainsi que tout document nécessaire l'exécution de la présente délibération.

Fait le 05 juillet 2024

V. GAUTIER  
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU  
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 09 JUL 2024

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 09 JUL 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
Rémy NICOLEAU